

218C0020
FR0000054694-FS0004

4 janvier 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

NATUREX
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 janvier 2018, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75007 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 29 décembre 2017, indirectement, par l'intermédiaire de CDC EVM et Bpifrance Participations¹, le seuil de 5% du capital de la société NATUREX et détenir, indirectement, 582 735 actions NATUREX représentant 984 443 droits de vote, soit 6,10% du capital et 7,75% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
CDC (à titre direct)	0	0	0	0
CDC EVM	3 084	0,03	3 084	0,02
Bpifrance Participations SA	579 651	6,07	981 359	7,73
Total CDC	582 735	6,10	984 443	7,75

Ce franchissement de seuil résulte de la conversion d'obligations convertibles en actions NATUREX nouvelles par la société Bpifrance Participations³.

À cette occasion, la société Bpifrance Participations a franchi individuellement en hausse le même seuil.

¹ Contrôlée par Bpifrance SA, elle-même contrôlée conjointement à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations et de 50% par l'EPIC Bpifrance.

² Sur la base d'un capital composé de 9 548 741 actions représentant 12 695 586 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. notamment communiqué de la société NATUREX en date du 29 décembre 2017.